

FICHE-ACTION N°25

LE SOUTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE

Enjeux et contexte

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) proposent des activités animées par des professionnels de type conseiller en éducation sociale et familiale (CESF), animateur socioculturel et des bénévoles. Le groupe d'entraide mutuelle répond au besoin de sortir de l'isolement, pour éviter le repli sur soi, il peut permettre d'entrer en relation avec d'autres, de (se) procurer du bien-être, d'être acteur. Pour les personnes sans contact social, le groupe d'entraide mutuelle peut constituer une étape préalable de resocialisation avant un retour à l'emploi. C'est une façon de positiver le présent avec une fonction de revalorisation : la personne peut par exemple être mise dans une activité en position de pédagogue, « professeurs » des autres participants. C'est enfin un lieu de repérage des potentialités des personnes. Il existe une grande hétérogénéité entre les groupes d'entraide mutuelle. Les groupes d'entraide mutuelle ont souvent été portés par les familles, et leur mise en œuvre est parfois complexe.

Selon nombre de professionnels de psychiatrie, les groupes d'entraide mutuelle s'adressent à des personnes stabilisées en demande de lien social. Il faut disposer d'un certain niveau de capacités, des compétences relationnelles pour entrer dans un groupe d'entraide mutuelle, car l'objectif est le partage de compétences. Il faut que la personne ait les ressources suffisantes et il convient d'être vigilant à ne pas orienter une personne qui n'en aurait pas la capacité pour éviter l'échec.

Aujourd'hui, nous avons encore assez peu de recul sur les pratiques des grou-

pes d'entraide mutuelle par rapport à la psychiatrie. Selon l'instruction de la Direction générale de l'Action sociale DGAS/3B n° 2008-167 du 20 mai 2008, il existait en 2007 (soit 18 mois après la circulaire du 29 août 2005 fixant leur cahier des charges) 302 groupes d'entraide mutuelle en France. L'instruction notait notamment que la responsabilité n'était pas toujours bien délimitée entre l'association d'usagers et le parrain et soulignait l'intérêt des groupes d'entraide mutuelle à établir un partenariat avec une équipe de santé mentale de proximité et/ou avec des services d'accompagnement.

Le département du Val-de-Marne dispose de quatre groupes d'entraide mutuelle (GEM), dont un en cours de création. Ils sont parrainés par des associations qui perçoivent la subvention de fonctionnement, emploient les salariés et les mettent à disposition du groupe d'entraide mutuelle. En effet, elles se sont engagées à consolider ou accompagner la création d'associations d'usagers sur une période de 3 à 5 ans.

La direction départementale des Affaires sanitaires et sociales soutient le dispositif GEM devant l'intérêt, confirmé dans le temps, de ces dispositifs pour les usagers de plus en plus nombreux à adhérer à ces groupes. Intérêt confirmé également par les soignants qui assistent à une évolution positive et notable de leurs patients qui fréquentent les groupes d'entraide mutuelle.

Objectif visé

Soutenir et développer les groupes d'entraide mutuelle pour favoriser le maintien de l'activité de loisirs et le lien social.

Modalités de l'action ou actions à mener

Évaluation du fonctionnement des groupes d'entraide mutuelle existants.

Concertation avec les associations d'usagers, les associations et les institutions acceptant de parrainer les futurs groupes d'entraide mutuelle sur les conditions optimums de la mise en place des groupes d'entraide mutuelle et leurs implantations.

Projet de création de deux groupes d'entraide mutuelle dont l'implantation sera subordonnée à l'évaluation des groupes d'entraide mutuelle existants.

Échéancier prévisionnel

Dès le début du schéma et pendant sa durée.

Ressources

Les groupes d'entraide mutuelle déjà en fonctionnement dans le département.

Maître d'œuvre

Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales.

Évaluation

Mise en place d'un mode d'évaluation continue.

Enquête de satisfaction auprès des participants-acteurs.

